



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

10/03/2023

DATE D'AFFICHAGE

11/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
BUDGET COMMUNAL**

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 3

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le :

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy Charles HUMBERT, Marie-Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Stéphane LEPECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX.

Étaient absents excusés :

Monsieur Laurent PERTHUIS
Monsieur Julien CAYZAC
Madame Maria PIRKA
Monsieur Agostino MUZZIN

Donne pouvoir à :

Madame Claire HERLIN
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Marie Solange GRILLOT
Monsieur Hervé FRANEL

Étaient absentes :

Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE et Léa PHALIPPOUX.

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur José AZEVEDO, conseiller municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mariannick MORVAN, Maire, après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Madame le Maire sort de l'assemblée au moment du vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances du 9 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE

Pour : 20

Contre : 3

Messieurs Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH et
Madame Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan

d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats comme suit :

- en fonctionnement, un excédent de **294 421,95 € (R002)**
- en investissement, un déficit de **207 247,12 € (D001)**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme



Le Maire,
Marianne MORVAN

Annexe à la délibération 2023-03-019

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2022

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	85 021,13	309 623,38	0,00	309 623,38	85 021,13
Opérations de l'exercice	4 076 917,65	4 286 318,47	2 961 800,77	3 064 177,03	7 038 718,42	7 350 495,50
Totaux	4 076 917,65	4 371 339,60	3 271 424,15	3 064 177,03	7 348 341,80	7 435 516,63
Résultat de clôture		294 421,95		-207 247,12		87 174,83
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 277 076,14	2 965 199,00	1 277 076,14	2 965 199,00
Totaux cumulés	4 076 917,65	4 371 339,60	4 548 500,29	6 029 376,03	8 625 417,94	10 400 715,63
Résultats définitifs		294 421,95		1 480 875,74		1 775 297,69